

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 janvier 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Jean-Charles ORVEILLON, 1^{ER} adjoint au maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD, Gwendoline FELIN

Etaient absents excusés :

Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART.

Etaient absents représentés :

Procurations :

Madame Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Madame Gwenaëlle AOUTIN
Madame Julie POUPART a donné pouvoir à Madame Mauricette DIRR
Monsieur Eric MOISAN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles ORVEILLON

Secrétaire de séance : Madame Servane GESRET

CM 22.01.2026	Programme de voirie 2026 et 2027 – service commun de Lamballe Terre et Mer	Délibération n° 2026-012
---------------	--	-----------------------------

Rapporteur : Robert LEBLANC

Considérant le service commun de voirie de Lamballe Terre et Mer,
Considérant l'identification des voiries nécessitant des travaux
Considérant le chiffrage fait par Lamballe Terre et Mer

Monsieur l'adjoint au maire en charge des travaux propose de prioriser les travaux de voirie de la manière suivante :

2026 :

- Voie 1 : VC39_Dolo_Le Bouquet Jalu pour un montant de 29 927.90 € HT soit 35 913.48 € TTC
- Voie 2 : VC23_Dolo_Le Loup pour un montant de 53 926.55 € HT soit 64 711.86 € TTC
- TOTAL 2026 = 83 854.45 € HT soit 100 625.34 € TTC

2027 :

- Voie 1 : VC10_VC107_Beletre pour un montant de 49 462.83 € HT soit 59 355.40 € TTC
- Voie 2 : VC23_Sainte-Marie pour un montant de 30 048.05 € HT soit 36 057.66 € TTC
- TOTAL 2027 = 79 510.88 € HT soit 95 413.06 € TTC

Monsieur l'adjoint au maire en charge des travaux propose d'inscrire les crédits afférents à ces dossiers comme décrits ci-dessus.

**Le conseil communal, après en avoir délibéré, et à
Décide**

- De réaliser un programme de voirie en 2026 pour un montant de 83 854.45 € HT soit 100 625.34 € TTC tel que décrit ci-dessus
- De réaliser un programme de voirie en 2027 pour un montant de 79 510.88 € HT soit 95 413.06€ TTC tel que décrit ci-dessus
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ces programmes de voirie
- D'autoriser le Maire ou un des adjoints au maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Suivent les signatures pour copie conforme,



Le 1^{er} adjoint au maire

Jean-Charles ORVEILLON